



Information sur l'audition

Objet de l'audition: **Modification de l'Ordonnance de la CFB sur le blanchiment d'argent**

Rapport de la Commission fédérale des banques de mai 2007 relatif à la modification de l'Ordonnance de la CFB sur le blanchiment d'argent

Invitation à prendre position: Les intéressés sont invités à prendre position sur les propositions contenues dans le rapport.

Délai de réponse: **31 août 2007**

Dépôt de la prise de position: Commission fédérale des banques
Dr. Simona Bustini Grob
Schwanengasse 12
Case postale
CH-3001 Berne

ou

simona.bustini@ebk.admin.ch

Forme de la prise de position: Les observations sont à adresser sous format électronique uniquement (e-mail ou support de données électronique)

Publication de la prise de position: A défaut d'indication contraire expresse, la CFB part du principe que les auteurs des prises de position consentent à leur publication.

Questions complémentaires: Dr. Simona Bustini Grob
Tél. +41 31 322 84 42

simona.bustini@ebk.admin.ch